

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 23 juin 2016

Présidence de Monsieur Pascal Golay

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 100-2016 du 11 avril 2016,

Où il le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **ADOPTE** le plan de quartier intercommunal "Malley-Gare" avec l'amendement suivant:

Article 8 Capacité constructive


⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions **A et B**
~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

2. **APPROUVE** les réponses aux oppositions.
3. **ADOPTE** le projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h".
4. **ADOPTE** la modification de la limite communale entre Prilly et Renens.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2016

Le Président :


Pascal Golay



La Secrétaire :


Yvette Charlet